

Appel à projets pour une approche  
maritime intégrée

# Cahier de Charges

Octobre 2013



Programme cofinancé par le Fonds Européen  
de Développement Régional

Programme cofinanced by the European Regional  
Development Fund

## Introduction

---

Au cours de la période de programmation 2007-2013 le programme MED a financé 144 projets dans le cadre des priorités et des objectifs du Programme Opérationnel. 32 de ces projets travaillent (ou ont travaillé) sur une approche maritime. Outre les 20 projets qui traitent le transport maritime, la logistique et la compétitivité des ports, une poignée d'autres projets ont choisi de travailler sur la gestion intégrée des zones côtières, les déchets, la gestion des ressources en eau ainsi que la sécurité maritime et le tourisme côtier. Entretemps, au cours des dernières années, une approche intégrée visant des zones maritimes européennes a vu le jour suite à plusieurs initiatives de la CE (Politique maritime intégrée (PMI), directive-cadre sur la stratégie marine (MSFD), Aménagement du territoire maritime (MSP), Gestion côtière intégrée (GIZC), Communication Croissance Bleue, Livre Vert : 'Marine Knowledge 2020'... cf. « Références »). Ce cadre complète la base existante de la [«Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée»](#) des Nations Unies (Convention de Barcelone), son « Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (Phase II MAP) et ses Protocoles (par exemple, le Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée) ouvrant une voie libre à une réponse plus coordonnée au développement durable de notre bassin maritime. La politique maritime intégrée vise à fournir une approche plus cohérente des questions maritimes et à renforcer la coordination entre les différents domaines politiques, et en même temps à traiter la question de la mer et de ses côtes du point de vue écosystémique: pour ce dernier, le potentiel du développement économique lié à l'ensemble des activités côtières et maritimes (déjà mises en place et émergentes) n'est pas séparé de son impact sur l'environnement. Enfin, il faut également rappeler que l'activité économique maritime ainsi que les activités ayant un impact sur la mer peuvent prendre place dans l'arrière-pays et sans aucune proximité avec la côte (ex : recherche biotechnologique et industrie, agriculture, ...)

Comme indiqué dans la vision Croissance Bleue de la Commission Européenne, nous pouvons observer une grande fragilité dans le bassin maritime européen et dans les zones côtières mais également un grand potentiel de croissance économique qui a besoin d'être exploité par le biais de politiques durables et coordonnées. La Méditerranée est un « hotspot » de la biodiversité mondiale (et culturelle) qui concentre 8% des espèces marines dans un périmètre qui représente pas plus de 0,8% des zones océaniques mondiales. La mer Méditerranéenne est menacée par la surexploitation des ressources halieutiques et par la pollution de l'eau et des sols due au transport, aux activités agricoles et industrielles ainsi qu'à d'autres menaces environnementales (espèces envahissantes, déchets chimiques, eaux de ballast, déversements de pétrole, déchets marins, etc.). La zone est plus exposée à l'érosion côtière et à d'autres conséquences du changement climatique que la plupart des côtes européennes. Chaque année, cette zone écologiquement riche et fragile accueille 31% du tourisme mondial. De plus, elle est confrontée à une crise économique majeure et un chômage massif.

A la fin de la période actuelle de programmation, lorsque la préparation du prochain programme de coopération transnationale méditerranéenne est déjà en cours, un alignement des politiques et des initiatives, une meilleure coordination ainsi que des synergies sont les mots clés. Les autorités de tous les programmes comprennent la nécessité d'utiliser les ressources de plus en plus rares de manière ciblée et efficace.

Dans cette configuration, le programme MED a décidé d'investir des fonds restants dans un appel à projets spécifiques qui s'est inspiré des progrès récents réalisés au niveau européen en matière des initiatives de la politique

maritime intégrée. En effet, si le bassin maritime, que notre zone de programme englobe, peut constituer une source importante de croissance économique dans les années à venir et si les défis auxquels il est confronté ont la capacité d'affecter l'ensemble de la population de la région, il est essentiel d'identifier des actions pertinentes au niveau transnational en définissant les bases des projets à mettre en œuvre au cours de la prochaine période de programmation et de contribuer aux politiques de développement durable de la région.

En cohérence avec la Communication Croissance Bleue, et le potentiel de développement des activités économiques maritimes et marines, l'appel actuel vise un partenariat transnational qui souhaite explorer pertinemment un thème spécifique, établir un état de l'art de toute la zone du programme ou d'une partie de la région (Adriatique, Méditerranée occidentale,...) et proposer les orientations pour des futurs projets à venir.

## Objectif de l'appel

---

Les initiatives de l'UE et de l'ONU établissent un cadre dans lequel l'approche maritime méditerranéenne devrait évoluer vers une meilleure réponse politique, une coordination et des actions concrètes. L'objectif de l'appel actuel, à petite échelle, est d'identifier et de préparer des actions pertinentes à mettre en œuvre au niveau transnational. La réponse adéquate aux priorités de développement maritime devrait provenir des différents niveaux des décideurs politiques : locaux, régionaux, nationaux et supra-nationaux. Sans être exhaustif, et en conformité avec la limite des fonds alloués à cet appel, la liste des thématiques proposées est pré-identifiée comme pertinente dans le contexte transnational. Les thématiques sont cohérentes avec des priorités identifiées dans les documents stratégiques de référence. Elles cherchent également à être complémentaires avec les appels précédents, en se concentrant sur des sujets pour lesquels le programme actuel n'a pas obtenu suffisamment de réponses à travers les projets.

Etant donné que nous nous approchons de la fin de la période actuelle de programmation, l'objectif de cet appel est de mettre en place de nouveaux partenariats pertinents qui pourraient plus tard être impliqués dans la mise en œuvre du prochain programme opérationnel. (Il est néanmoins clair que ce travail ne donnerait pas un statut privilégié au sein du nouveau programme). Ces partenariats devraient travailler sur la collecte et la cartographie « mapping » des données, la mise en place d'un état de l'art fiable, l'identification des lacunes politiques ainsi que des manques des approches communes, les cadres méthodologiques et d'autres obstacles qui entravent le potentiel de la coopération transnationale. Les écarts peuvent être identifiés soit au niveau de la disponibilité des données soit au niveau du cadre politique existant soit à ces deux niveaux. Les résultats de ces projets de «préparation» devraient à leur tour contribuer à construire des futurs projets qui (pour la période 2014-2020) visent à combler les lacunes identifiées en fournissant une réponse politique transnationale. Le résultat des projets dans le cadre de cet appel devrait au moins aboutir à un état de l'art fiable, et un développement des opportunités pour une future approche intégrée des défis méditerranéens, justifié au niveau TRANSNATIONAL. Les projets les plus avancés pourraient éventuellement proposer des orientations pour l'avenir avec l'aide d'un plan d'action provisoire ou d'un processus de consultation politique comprenant les bénéficiaires identifiés dans la région méditerranéenne dans le cadre de la thématique sélectionnée.

## Thématiques à travailler

---

Même si les projets sont invités à se positionner sur un axe prioritaire en particulier, il leur est également demandé de travailler autant que possible sur une approche intégrée et **systemique**, prenant en compte les conséquences d'un

secteur d'activité spécifique par rapport à d'autres secteurs. Le choix de priorité et de thématique doit être compris comme une base de l'approche principale du projet, mais cela ne doit pas empêcher d'avoir un point de vue holistique.

Par exemple, le tourisme côtier est une source économique majeure en Méditerranée, le tourisme maritime est un secteur de croissance potentiel. En même temps, cela contribue à la surconstruction du littoral (déjà 45% du littoral est bâti dans les grands pays de l'UE MED) et a un impact négatif sur l'agriculture littorale, le logement social dans les villes côtières ainsi que sur l'accès des populations locales à la mer, en mettant la pression sur l'utilisation des sols ainsi que sur le prix des terrains. Le tourisme est également une source importante de pollution (déchets, transport, ..) et de consommation d'énergie souvent pas conforme aux exigences d'efficacité énergétique. Même si un projet se concentre sur le potentiel économique du tourisme, son état de l'art ne doit pas être séparé des aspects environnementaux.

Chaque fois que cela est nécessaire, les données existantes fournies par le réseau européen d'observation du milieu marin et de collecte de données (EMODnet) doivent être prises en compte. (cf. Livre Vert - « Références »).

## **Priorité 1: Innovation maritime et développement économique**

---

### **Thématique 1: Tourisme maritime et côtier**

Objectifs spécifiques : identifier le potentiel de développement, les obstacles et les risques et proposer des actions pertinentes un niveau transnational.

Actions possibles : Identifier, cartographier, comparer la situation actuelle et proposer des pistes d'évolution dans la zone Med ou dans ses sous-régions:

- profil touristique des régions côtières MED et améliorations nécessaires (importance des ressources naturelles et / ou culturelles, type d'offre de produits et services déjà existant, évaluation des compétences, lacunes), zones de concentration du tourisme côtier, accessibilité (connexions routières, proximité des aéroports, connexions de lignes pour passagers suffisantes), infrastructures (disponibilité de ports et marinas sûrs), caractéristiques géographiques, saisonnalité ..).

*Type de réalisations possibles : Etudes*

- potentiel de croissance du tourisme maritime et côtier, y compris les produits et les services connexes et leur diversification toute l'année (lignes de transport des passagers, ports de plaisance, routes de navigation, îles mais aussi éco-tourisme, tourisme nautique, tourisme culturel, tourisme oeno-gastronomique...),

*Type de réalisations possibles : Formalisation de projets de valorisation ; cahier des charges technique, économique, et modélisation des services*

### **Thématique 2: Innovation dans les nouveaux secteurs économiques**

Objectif spécifique : obtenir des propositions claires sur la façon de contribuer à la Croissance

Bleue, en mettant l'accent sur des activités économiques telles que l'énergie bleue, l'aquaculture, la biotechnologie bleue: les industries pharmaceutiques et cosmétiques, biocarburants, et en général sur des produits issus de la mer

Actions possibles :

- Cartographie des centres de recherche, des entreprises et des politiques existantes au niveau MED ainsi qu'au niveau sous-régional, afin d'explorer le potentiel de mise en réseau des clusters maritimes méditerranéens. NB : une étude de DG Mare sur les clusters maritimes méditerranéens sera publiée en avril 2014 et devrait être utilisée comme la base de propositions concrètes.

L'approche devrait être « écosystémique » (triple hélice), en travaillant sur les conditions d'une approche d'un secteur spécifique tel que les industries navales ou le secteur de recherche comme le biocarburant ou la médecine. L'objectif est de proposer les réseaux de structures qui produisent de l'innovation pertinente, et de ne pas financer la recherche telle quelle.

*Type de réalisations possibles : Etudes sectorielles, approches marchés/chaînes de valeur*

- Etudes préliminaires sur le financement de la Croissance Bleue, incluant notamment les mécanismes de financement des PME ainsi que l'implication d'autres structures (par exemple, associations et structures ayant un statut mixte public/ privé). En particulier, l'identification / développement de mécanismes financiers (par exemple en combinant instruments financiers, tels que les garanties, fonds propres, prêts) capables d'atténuer les risques par secteurs de l'économie bleue et par zones géographiques.

*Type de réalisations possibles : Etudes de faisabilité*

- Identifier les besoins et les priorités de recherche et d'investissement sur les activités économiques «bleues» sur la région MED ou au niveau sous-régional.

*Type de réalisations possibles: Préparation de projets communs dans l'exploitation de l'énergie marine, en particulier l'éolien et les "pompe à chaleur d'eau de mer», la sécurité maritime, le développement des moyens de navigation plus sûrs, plus propres, plus intelligents*

## **Priorité 2: Protection environnementale**

---

### **Thématique 1: Sources de pollution maritime et de pollution de sol**

Objectif spécifique : plan d'action transnational afin de mettre en place des actions coordonnées et donner une réponse politique commune

Actions possibles :

- Identifier les principales sources et types de pollution (nutriments, organique et minéral, détritiques, etc...), les principales zones de concentration ainsi que les tendances et la réponse politique déjà existante (locale, nationale et supra-nationale) dans le but de mettre en avant les actions qui devraient être mises en œuvre à l'échelle transnationale.

- Proposer des plans de gestion des déchets, incluant notamment les sources de pollution spécifiques ou des types de pollution en augmentation (par exemple, les détritiques marins dans la mer Adriatique).

- Proposer des solutions ou des actions coordonnées entre régions / pays en matière de pollution des sédiments dans les fonds marins côtiers.

*Types de réalisations possibles : préparation de protocoles de suivi et d'identification des principaux pollueurs avec*

actions localisées en amont, plans de sensibilisation des populations, faisabilité d'aménagement de bassins de rétention pour piégeage des déchets sur la côte.

**NB** : Ces actions pourraient, par exemple, toucher l'agriculture ou le transport ainsi que l'industrie.

## **Thématique 2: Risques environnementaux**

**Objectif spécifique** : proposer des actions intégrées destinées à atténuer les risques environnementaux, permettant une réponse pertinente à l'échelle transnationale et en particulier dans le cadre de la CTE.

**Actions possibles** :

- Cartographier les « hotspots » associés aux centres urbains, zones industrielles, pollution, concentration du tourisme, espèces envahissantes (en particulier, celles qui ont un impact sur la santé humaine ainsi que l'économie comme certaines micro-algues telles que *ostreopsis ovata* ou algues toxiques en général) ainsi que d'autres risques spécifiques et identifiables. Identifier les mesures de protection existantes ainsi que les lacunes dans leur efficacité.
- Cartographier l'état de l'art et l'efficacité du fonctionnement des aires marines et côtières protégées et en identifier les lacunes (par exemple les composants de la biodiversité marine qui sont sous-représentés). Dans ce domaine, une focalisation peut être faite sur la capacité des AMP à préserver la biodiversité, atténuer les risques, réguler la pression humaine (par ex. tourisme), pour renforcer et étendre les réseaux existants d'aires marines protégées.
- Identifier les conflits entre les activités côtières / marines et les composantes de l'écosystème et de proposer des solutions / mesures adéquates.
- Identifier les lacunes en termes de coopération (au niveau des pouvoirs publics, au niveau scientifique, etc.), de collecte des données, de cartographie des habitats en eau profonde, de suivi de la biodiversité, etc.

*Types de réalisations possibles : plans de maintien ou de rétablissement de la biodiversité et du fonctionnement des écosystèmes des fonds côtiers ; plans d'information et de sensibilisation des acteurs et usagers de la mer et littoral aux enjeux liés au bon état des écosystèmes marins de Méditerranée*

## **Thématique 3: Conséquences du changement climatique sur le littoral**

**Objectif spécifique** : état de l'art transnational, situation actuelle et réponse politique déjà existante, scénarios de risques et tendances.

**Actions possibles** :

- Echanges d'expériences sur les méthodologies de protection des côtes contre l'érosion ainsi que la submersion, acquisition des données sur les événements extrêmes dans des zones homogènes telles que l'Adriatique, le Golfe du Lion, le Golfe de Gênes.

**NB** : Travail en partenariat avec les DG MARE, DG CLIMAT et DG Environnement.

- Etat de l'art (y compris des politiques existantes) et tendances, pour la conception de scénarios permettant d'identifier les domaines où une action transnationale conjointe / coordonnée est nécessaire (y compris en renforcement des capacités), dans une perspective de :

- o Développement de stratégies d'adaptation (macro-) régionales et locales en fonction des risques et des évaluations de vulnérabilité.
- o Développement de modèles intelligents et à l'épreuve du climat pour protéger et préserver les capacités productives, le capital humain, le patrimoine naturel et culturel

*Type de réalisations possibles: Carte de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, analyse prospective des effets du changement climatique sur le territoire, analyse juridique permettant de mettre en place des mécanismes favorisant le recul stratégique à moyen terme.*

### **Priorité 3: Transport et accessibilité**

---

#### **Thématique 1: Développement des ports**

Objectif spécifique : développer des idées novatrices pour faire face aux obstacles ou pour libérer le potentiel inexploité des zones portuaires.

Actions possibles :

- Identifier le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les ports, les nouvelles "niches" économiques telles que le tourisme et les services associés, souligner les obstacles au développement.- Proposer des solutions coordonnées pour le tourisme nautique, alternatives à la construction de nombreux petits ports (pression sur le littoral).
- *Amélioration de la performance environnementale des ports : propositions visant à assurer des installations de réception adéquates pour les déchets d'exploitation des navires au niveau sous-régional.*

*Types de réalisations possibles: études de faisabilité, plans d'action, analyses*

#### **Thématique 2: Optimiser les liaisons maritimes et l'interopérabilité des modes de transport**

Objectif spécifique : surmonter les obstacles à l'intégration des corridors de transport par voie maritime et terrestre.

Actions possibles : développer des idées innovantes pour des réseaux de transport maritime intégrés, basés sur la demande, à faible émission de carbone, en accordant une attention particulière à la connectivité des îles.

### **Priorité 4: Gestion et réponse politique**

---

#### **Thématique 1: Gestion intégrée de la zone côtière et planification de l'espace maritime**

Objectif spécifique : trouver des mécanismes de coordination entre les autorités locales, régionales et nationales afin d'améliorer la réponse politique et/ou analyser les résultats de politiques existantes.

- Réseaux d'autorités régionales et locales et / ou nationales, à évaluer dans le cadre de coopération, les conséquences (économiques) de l'application des directives pertinentes de l'UE comme la directive cadre sur l'eau, la directive-cadre relative à la stratégie pour le milieu marin, la Directive Inondation, la Directive GIZC/ éventuellement MSP et autres
- Approche harmonisée pour l'établissement du cadre de l'approche intégrale « planning at sea and coasts »

- Réseaux de régions en coordination avec la DG MARE pour les actions conjointes (cartographie « mapping » des fonds marins, disponibilité des données, vue globale sur les fonds marins ; « mapping » des meilleures pratiques en matière de GIZC), renforcement de l'échange mutuel des données sur les zones côtières et sur les fonds marins afin de mieux mettre en place des mesures conjointes pour le développement économique et la protection de l'environnement.

- Réseau d'autorités nationales compétentes à prévoir afin de mettre en œuvre la directive pour la planification de l'espace maritime et la GIZC (pour l'Italie se référer au projet RITMARE : <http://www.ritmare.it/en/>)

= Échange de bonnes pratiques, compilation des données et partage des méthodes de coordination et de consultation: vérifier les possibilités pour harmoniser l'approche intégrée « sea planning » au vu des propositions de la directive \* (COM 2013 133 final, articles 12 à 13, en coordination avec les pays voisins ; et 14, autorités désignées. Cf. « Références »).

**Outre les projets thématiques par priorité et par thème, cet appel permettra de financer UN projet horizontal de «capitalisation et communication ». Comme la période de la mise en œuvre des projets thématiques est très limitée, une activité conjointe de communication assurera l'efficacité et mettra en évidence les synergies entre les projets sélectionnés. Ce projet spécifique devrait prendre en charge la coordination des activités de communication pour tous les projets thématiques approuvés sous les priorités 1-3 et rechercherait les moyens pour capitaliser les résultats des projets. Ce projet sera mis en œuvre en étroite coopération avec le STC.**

## Types de projets

Tous les projets déposés sous cet appel devraient être mis en œuvre en un an. Cela signifie que la structure de projet devrait rester très simple et que la répartition des tâches devrait être claire dès le départ. Sont à éviter des « work packages » multiples, des marchés publics à grande échelle, des vastes partenariats, des objectifs et activités trop prenants, des responsabilités clés confiées aux partenaires inexpérimentés.

Sous les priorités 1-3 et indépendamment de la thématique choisie les projets devraient se concentrer sur la compilation de l'information existante et l'élaboration d'un état de l'art pertinent à partir de cette base. Le projet devrait vraiment être considéré comme un projet préparant le terrain pour des futures actions transnationales en travaillant sur les données existantes et en mettant en avant les besoins transnationaux spécifiques ainsi que les bénéficiaires finaux. Tous ces projets devraient être structurés de la manière suivante :

1. Identifier la zone du projet. Cela n'est pas la même chose que l'origine des partenaires: est-ce que le partenariat travaille sur l'ensemble de la zone du programme ou des parties de celle-ci? Quelle est la pertinence de la zone du projet choisie par rapport à la thématique?
2. Préciser le rôle et les compétences de chaque partenaire. Tous les partenaires devraient avoir une compétence directe liée à la tâche confiée au partenaire, cela devrait être mis en évidence dans le plan de travail. Il est important que les partenaires soient majoritairement en capacité d'effectuer directement des tâches de cartographie « mapping » et d'étude et cela sans recourir à la sous-traitance (opérationnalité à court terme)



3. Définir la méthodologie à utiliser dans la compilation des données et du partage, dans la cartographie « mapping », dans la comparaison des cadres politiques existants avec pour le but l'identification des lacunes qui pourraient pertinemment être abordées par la coopération transnationale. Dans de nombreux cas les données disponibles ne sont pas comparables et ne peuvent pas servir de base pour une analyse transnationale. Si le projet souhaite produire de nouvelles données afin d'assurer la compatibilité, il convient de donner la preuve de la capacité d'accomplir cette tâche pendant la durée limitée du projet. Lorsqu'on se réfère aux données existantes, les lacunes dans la disponibilité qui entravent l'analyse transnationale, devraient être identifiées.
4. Le plan de travail du projet devrait être composé d'identification des données existantes et pertinentes, et de l'accès à celles-ci quand elles ne sont pas déjà dans la possession des partenaires, ainsi que des activités de cartographie (« mapping ») et de la production d'un état de l'art à partir de cette base. Ce «travail de recherche » pourrait dans les cas pertinents être complété ou même remplacé par un processus de consultation, à condition que le projet soit en capacité d'identifier clairement les bénéficiaires clés. Par exemple, cela pourrait être le cas lorsqu'on compare les cadres politiques existants.
5. Dans certains cas, quand la compétence et l'efficacité des partenaires le permettent, le projet pourrait produire des orientations / plan d'action basés sur l'état de l'art. Cela pourrait être possible si un partenariat possède déjà toutes les données pertinentes pour l'état de l'art ou ce dernier est déjà produit par un ancien projet de coopération.
6. Tous les projets devraient prévoir de partager leurs résultats (cartographie 'mapping', état de l'art, orientations) avec d'autres projets issus de cet appel. Au cours de la mise en œuvre du projet et directement à la fin des activités, un « projet de communication » spécifique en coopération étroite avec le STC coordonnera les activités de capitalisation entre les projets.

Sous la Priorité 4, les autorités publiques et leurs structures représentatives (associations des régions et des collectivités locales ...) sont invitées à proposer des réseaux qui pourraient répondre aux exigences de la directive-cadre pour la planification de l'espace maritime et / ou étudier les conséquences suite à l'application d'autres directives-cadres dans les pays et les régions MED.

Le projet de communication et capitalisation devrait être composé du partenariat étroit à la fois compétent et opérationnel. Le projet devrait remplir au moins les critères suivants :

- Organiser un séminaire conjoint de tous les projets sélectionnés (5-10 projets)
- Créer un logo commun / identité visuelle pour les projets avec une identification individuelle par l'acronyme du projet
- Résumer les informations clés à partir du travail de chaque projet et les transférer au STC afin de les publier sur le site Web du programme
- Selon les objectifs spécifiques de chaque projet, identifier les groupes cibles à qui les résultats pourraient être communiqués
- Organiser en 2015 une conférence finale conjointe de tous les projets sélectionnés et coordonner tout autre moyen de diffusion de l'information / capitalisation en ce qui concerne les résultats des projets en coopération étroite avec STC

## Modalités de l'appel

---

Les projets ne durent que 12 mois (fin des activités en juin 2015 au plus tard), cela comprend une compilation et un partage des données, une cartographie « mapping » et un état de l'art transnational sur une zone clairement identifiée ainsi que sur des réseaux d'autorités locales, régionales et nationales en particulier pour la Priorité 4.

Le budget FEDER disponible pour cet appel est de 5M €. S'agissant des fonds IAP, la disponibilité est limitée au 4<sup>e</sup> axe prioritaire: le budget IAP est de 254 000 €.

Quand un projet des priorités 1-3 propose de travailler sur une zone géographique de l'Adriatique ou un sujet pertinent pour celle-ci, les moyens concrets d'associer les structures de l'IAP ou de transmettre des résultats pertinents à leur avantage, devrait être expliqué.

Le partenariat est composé d'au moins 3 partenaires de 3 pays du programme et il devrait être justifié par une compétence directe et une répartition des tâches claire. Les partenaires passifs ne devraient pas être inclus, les partenariats ne devraient pas être vastes compte tenu de la courte durée du projet. La cohérence du partenariat proposé par rapport au plan de travail est un critère clé de sélection des projets.

Chaque partenaire doit identifier la personne qui travaillera pour le projet, et fournir son CV et un aperçu des tâches prévues dans le projet, en annexe au formulaire de candidature.

Le Chef de file doit être un organisme public ou un organisme de droit public (tel que défini par la Directive 2004/18/CE) et sa structure doit être établie dans l'une des régions appartenant à la zone MED.

Le budget est simplifié. Uniquement les lignes budgétaires suivantes sont proposées : 20 % prévu pour les voyages et hébergement, 65% pour les ressources humaines (frais de personnel et, éventuellement, frais d'expertise externe lorsque cela est justifié et quand la sous-traitance est possible), 10% pour les frais généraux (ne peut pas dépasser) et 5% pour les services divers. Aucune autre ligne budgétaire ne devrait être utilisée, toutefois, les exceptions sont possibles dans les cas dûment justifiés (plus particulièrement sous la priorité 4 et en ce qui concerne le projet de communication). Par exemple, dans le cas où le projet prévoit de mettre en place un processus de consultation et il est nécessaire de prévoir un budget pour l'organisation des événements, des séminaires et des forums publics. Tous les projets doivent inclure dans leurs coûts budgétaires les frais de personnel et les frais de voyages liés à leur participation aux activités de capitalisation coordonnées par le projet spécifique de « communication et capitalisation » en lien étroit avec le STC. Les projets devraient également identifier une structure « référant » dans leur partenariat qui travaillera avec le projet de « communication et capitalisation », si celle-ci n'est pas le CdF (cf. formulaire de candidature pour plus de détails).

Aucun partenaire ne doit recevoir plus de 100 000 € de FEDER à l'exception du CdF dont le budget ne doit pas dépasser 150 000 € et doit être justifié par des tâches de gestion.

Aucun pays ne peut concentrer plus de 50% du budget total éligible du projet.

Une seule composante technique est autorisée dans le plan de travail au-delà de la gestion qui devrait être expliquée.

Si un partenariat souhaite s'appuyer sur les résultats des projets MED précédents (études et états de l'art existants) et que leur pertinence par rapport aux objectifs du projet est clairement expliquée, cela peut s'avérer positif pour le projet.

Les résultats précédents ne sont pas nécessairement obtenus par le même partenariat, mais peuvent être trouvés dans la bibliothèque du programme (<http://www.programmemed.eu/en/library/library.html>).

Cependant, le partenariat devrait démontrer sa connaissance approfondie de ces éléments et de comment ils seront utilisés dans la mise en œuvre du projet. Le temps pour la mise en œuvre n'est pas suffisant afin d'étudier et d'approprier les résultats précédents pendant la durée du projet.

Pour des raisons opérationnelles, les projets sous les priorités 1-3 devraient être mis en œuvre par des consortia des structures de recherche ainsi que par d'autres opérateurs (à l'exception des autorités publiques) qui possèdent les compétences en interne afin de produire une analyse de l'état de l'art. Ces partenaires « opérationnels » devraient toutefois renforcer leur projet en associant « un comité administratif » avec un rôle consultatif composé des autorités publiques pertinentes (régionales et nationales).

Dans des cas justifiés, les projets sous les priorités 1-3 pourraient être composés d'autorités publiques capables de démontrer une capacité de mise en œuvre pendant la durée du projet sans recourir à l'expertise externe. Ces projets sont encouragés à associer des comités d'experts thématiques, des comités scientifiques qui pourraient donner de précieux conseils et s'assurer que l'analyse et les études effectuées apportent une valeur ajoutée aux résultats du projet.

Ces comités n'ont pas besoin de participer au projet formellement (en tant que partenaires) ni de le financer. Ils devraient se constituer sur la base volontaire.

Le projet spécifique de « communication et capitalisation » devrait être composé des structures qui ont les compétences et l'expérience dans la capitalisation des résultats des projets ainsi que des compétences solides en « networking » et communication. Tous les types de structures éligibles par rapport au PO peuvent participer en tant que partenaires.

Sous les priorités 1-3 les partenaires suivants peuvent participer: universités et instituts de recherche, laboratoires, structures de la société civile, entreprises privées (sous le régime de minimis) ... et d'autres structures qui selon le PO sont éligibles et qui ont des compétences pertinentes. Des autorités locales, régionales ou nationales peuvent candidater quand elles sont opérationnelles sans recours à l'expertise externe.

Tous les partenaires qui participent dans des projets déposés sous ces priorités doivent avoir une efficacité prouvée dans la mise en œuvre des activités du projet et les procédures du programme. La preuve peut être fournie soit par une participation antérieure à un projet MED, avec une exécution rapide des tâches et une bonne gestion du budget, ou avec une expérience similaire dans d'autres projets de coopération financés par l'UE.

Tous les partenaires doivent être en capacité de mettre en œuvre leurs tâches avec des délais serrés et produire des demandes de paiement en temps utile. Les structures ayant quitté un projet avant la fin de sa mise en œuvre ne devraient pas prendre part à cet appel. Les critères fondamentaux de l'efficacité du partenariat doivent être gardés à l'esprit en raison de la courte période de mise en œuvre.

En règle générale, le partenariat ne devrait pas être composé des structures venant de l'extérieur de l'espace du programme (mais dans l'UE), à l'exception des réseaux et / ou des organisations internationaux situés dans l'UE. La présence de ces partenaires devrait être justifiée par une compétence spécifique cruciale pour la mise en œuvre du projet. Leur financement total doit toutefois rester en dessous de 20% du budget du projet.

Sous la priorité 4, seules les autorités locales, régionales et nationales (ou leurs associations) peuvent participer. Ces partenaires n'ont pas à prouver leur participation antérieure à des projets MED ou autres projets Européens. Cependant, la participation d'une structure publique avec une très mauvaise performance observée dans un projet MED précédent (partenaire inactif, très faible consommation du budget, non réalisation des activités prévues) serait déconseillée.

Les partenaires IAP en provenance des pays MED éligibles peuvent participer dans la limite du budget disponible.

## **Procédure de sélection**

---

Ceci est un appel à projets 'restreint qui vise à établir un lien entre la période de la programmation actuelle et future.

Les projets seront déposés dans une forme simplifiée évaluée par le STC et, éventuellement, par des experts thématiques externes (publics ou privés). Le formulaire de candidature, la grille d'évaluation ainsi que tous les autres éléments nécessaires pour le dossier de candidature sont publiés au début de l'appel. Les projets sont programmés par le Comité de Sélection.

## **Références/lecture**

---

Les documents listés ci-dessous ont inspiré le contenu de cet appel. Veuillez consulter le site Internet des **Affaires Maritimes de l'UE** pour d'autres documents de référence :

[http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/documentation/publications/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/documentation/publications/index_en.htm)

Pour la collecte des données et les questions de cartographie qui sont pertinentes pour la plupart des projets sous cet appel, veuillez vous référer aux documents du Livre Vert listés ci-dessous afin de prendre en compte les procédés UE déjà existants et d'utiliser les sources de données déjà disponibles.

Projet Espon **Edator** et fiche d'information du projet **Terrevi** pour le programme Med fournissent des statistiques précieuses sur l'espace MED ([www.espon.eu](http://www.espon.eu)).

Communication de la Commission aux Parlement Européen, Conseil, Comité Européen Economique et Social et Comité des Régions: **Croissance Bleu** – opportunités pour la croissance marine et maritime (COM 2012 494 final) :

[http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue\\_growth/documents/com\\_2012\\_494\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth/documents/com_2012_494_en.pdf)

Programme environnemental des Nations Unies: **Plan d'Actions Méditerranée** (MAP Phase II) <http://unepmap.org>

Communication de la Commission: Roadmap for Maritime Spatial Planning: réussir des principes communs dans l'UE (COM(2008) 791 final) - 25.11.2008 <http://eur->

[lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0791:FIN:EN:PDF](http://lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0791:FIN:EN:PDF)

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, le Comité économique et social européen et le Comité de régions: Maritime Spatial Planning in the EU – Achievements and future developments

(COM(2010) 771 final) - 17.12.2010

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0771:FIN:EN:PDF>

#### **Directive du Parlement Européen et du Conseil** (provisoire)

Mise en place d'un cadre pour la planification de l'espace maritime et gestion côtière intégrée (COM 2013 133 final) – 12.03.2013

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2013:0133:FIN:EN:PDF>

Directive 2008/56/EC du Parlement européen et du Conseil du 17 Juin 2008 établissant un cadre communautaire dans le domaine de politique environnementale maritime (Marine Strategy Framework Directive)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:164:0019:0040:EN:PDF>

#### **Livre Vert** Marine Knowledge 2020

[http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/documentation/publications/documents/marine-knowledge-2020-green-paper\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/documentation/publications/documents/marine-knowledge-2020-green-paper_en.pdf)

#### **Protocole sur la zone de gestion côtière intégrée** en Méditerranée

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:22009A0204\(01\):EN:NOT](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:22009A0204(01):EN:NOT)

Communication de la Commission aux Parlement Européen, Conseil, Comité Européen Economique et Social et Comité des Régions: **Politique Maritime Intégrée pour l'Union Européenne** ( COM 2007 575 final) – 10.10.2007

Communication de la Commission au parlement, au conseil et aux comités social et économique ainsi qu'au comité de régions: **la stratégie maritime pour la mer adriatique/ionienne** (COM 2012 713 final)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0713:FIN:EN:PDF>

Déclaration de Limassol du 8 octobre 2012 ([http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/documents/limassol\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/documents/limassol_en.pdf)).

Communication de la Commission aux Parlement Européen, Conseil, Comité Européen Economique et Social et Comité des Régions: **Plan d'Actions pour une stratégie maritime pour la région atlantique** (COM 2013 279 final) – 13.05.2013

[http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/sea\\_basins/atlantic\\_ocean/documents/com\\_2011\\_782\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/sea_basins/atlantic_ocean/documents/com_2011_782_fr.pdf)

Communication from the Commission to the Council and the European Parliament: Towards **an Integrated Maritime Policy** for better governance in the Mediterranean

(COM(2009) 466 final) - 11.9.2009

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0466:FIN:EN:PDF>